

FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT

**DISPOSITIF**  
**BOOST**

*Aide à l'investissement productif*

## CE DOSSIER SE COMPOSE DE :

- Les critères d'éligibilités et d'inéligibilités
- Le formulaire de demande du dispositif BOOST
  - Liste des pièces à fournir
  - Mémos pratiques

## PREAMBULE

Ce dispositif d'aide à l'investissement a pour finalité de favoriser le développement des très petites et moyennes entreprises installées localement en favorisant leur capacité de production, l'élévation de leur niveau technologique et leur compétitivité. La Collectivité de Saint-Martin apporte son soutien financier sous forme d'aide directe à l'investissement en complément du financement de l'entreprise sur ses fonds propres et sur ses ressources bancaires dans la perspective d'une amélioration de sa productivité et de création d'emploi.

<u>QUI EST ELIGIBLE ?</u>	<u>SONT EXCLUES</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Être une entreprise établie sur le territoire de Saint-Martin</li> <li>✓ Être une entreprise immatriculée au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés</li> <li>✓ Effectuer les investissements sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin</li> <li>✓ Être à jour des obligations sociales et fiscales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>X Les activités de négoce ou commerce dépendant juridiquement d'un réseau de grande distribution, les commerces de gros</li> <li>X Les activités financières, d'assurance et les agences immobilières</li> <li>X Les entreprises qui exercent des activités intragroupes et dont l'activité principale relève des activités de sièges sociaux ou conseils pour les affaires et autres conseils de gestion</li> <li>X Les professions réglementées, les professions libérales, médicales et paramédicales</li> <li>X Les sociétés civiles immobilières (SCI)</li> <li>X Les entreprises des secteurs de la pêche et de l'agriculture (des dispositifs spécifiques sont mis en œuvre pour ces secteurs)</li> </ul>
<u>DEPENSES ELIGIBLES</u>	<u>DEPENSES NON-ELIGIBLES</u>
<p>Les dépenses d'investissement amortissables, de productivité et de modernisation hors immobiliers qui permettent d'accroître la capacité de production de l'entreprise dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les outillages et les machines directement utilisés pour l'exercice de l'activité de l'entreprise</li> <li>✓ Les systèmes informatiques : logiciels, licences, brevets</li> <li>✓ Le programme d'investissement à réaliser par l'entreprise est de minimum 3 000 €</li> </ul> <p><b>Toutes les acquisitions devront réalisés auprès de professionnels immatriculés au Répertoire des Métiers et/ou au Registre du Commerce et des Sociétés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>X L'acquisition d'un fonds de commerce ou d'un fonds artisanal</li> <li>X Les acquisitions de matériels réalisées pour leur mise en location</li> <li>X Les projets immobiliers portés par une Société Civile Immobilière (SCI) Les acquisitions financées en location financière (leasing, crédit-bail...)</li> <li>X Les dépenses de construction directement liées à un usage résidentiel</li> <li>X Les dépenses consacrées à la publicité et à l'achat de marques</li> </ul>
<u>MONTANT DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT (BOOST)</u>	<p>L'aide à l'investissement prend la forme d'une <b>subvention</b> d'un montant correspondant à <b>30% des investissements éligibles plafonnée à 15 000 €.</b></p>

**Les investissements faisant l'objet d'une demande d'aide de la Collectivité ne doivent pas avoir débutés avant le dépôt du dossier. Toute demande doit faire l'objet d'un dépôt de dossier dument complété accompagné des pièces justificatives nécessaires à l'instruction de la demande.**

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT

### 1. Présentation de la structure et de son représentant légal :

Présentation de la structure	
Nom de l'entreprise / Raison sociale	
Nom commercial (si différent) :	
Adresse du siège social :	
Adresse du lieu d'exploitation si différent :	
Date de création / reprise de l'entreprise :	
Forme juridique :	
Capital social :	
N° SIRET et code APE	
N° TGCA :	
Surface commerciale exploitée en m2 :	
Formule d'exploitation (propriétaire ou locataire)	
Bail commercial (le cas échéant) valable jusqu'au :	
Site internet (le cas échéant)	
Présentation du représentant légal	
Nom(s) et prénom(s) :	
Date et lieu de naissance :	
Nationalité :	
Adresse de résidence :	
Ville :	
Code postal :	
Téléphone :	
Email :	

### Effectifs de l'entreprise :

Année	Année « n-1 »	Année « n »	Perspectives d'embauche
Effectif (personnel)			

i. Présentation synthétique de la structure, de son marché et de son projet d'investissement :

### FICHE SYNTHETIQUE DE L'ENTREPRISE ET DE SON MARCHE

<b>Offre de produits / services</b>	<i>Préciser votre secteur d'activité, et votre offre de produits / services actuel. Que vendez-vous, quelles sont les caractéristiques de votre offre, quelle est votre zone de chalandise ...</i>
<b>Votre marché</b>	<i>Evolutions et tendances du marché (clientèle, concurrents ...)</i> <b>Clientèle :</b>  <b>Concurrents :</b>
<b>Projet d'investissement</b>	<i>Quel est votre projet d'investissement, quels objectifs visez-vous et quels sont les impacts attendus en termes de clientèle, de chiffres d'affaires, de diversification de la clientèle et ou d'activités ...</i>
<b>Stade d'avancement dans votre projet d'investissement</b>	<i>Préciser où vous en êtes dans vos démarches quant à la concrétisation de votre projet d'investissement (avez-vous fait une demande de prêt bancaire ? avez-vous déjà obtenu une réponse favorable, vous disposez des fonds propres nécessaires ...). Quel est votre objectif de développement à 3 ans ?</i>

Situation financière de l'entreprise (synthétique)

Exercices passés	Année « n-2 » (Précisez)	Année « n-1 » (Précisez)	Année « n » (Précisez)
Chiffre d'affaires € HT			
CAF (autofinancement) €			
Fonds propres €			
Résultat €			
Investissement €			

Situation financière de prévisionnelle de l'entreprise (synthétique) pour celles de moins d'un an

Exercices passés	Année « n » (Précisez)	Année « n+1 » (Précisez)	Année « n+2 » (Précisez)
Chiffre d'affaires € HT			
CAF (autofinancement) €			
Fonds propres €			
Résultat €			
Investissement €			

Financement du projet

Nature de l'investissement	Entreprises fournisseurs	Coût en euros HT
<b>TOTAL</b>		

Calcul de la subvention (en euros)

Détail de la subvention	Investissement total	Dépenses éligibles	Taux	Montant de subvention
Aide à l'investissement productif			30%	

Plan de financement du projet (en euros HT) :

Plan de financement du projet			
Détail des dépenses	Montant en euros HT	Détail des sources de financement	Montant en euros HT
Dépenses éligibles investissement		Subvention investissement Collectivité de Saint-Martin (30%)	
		Prêt bancaire  Précisez organisme : .....	
		Autres (prêt d'honneur ISMA, ADIE, ...)  Préciser organisme : .....	
Autres dépenses		Autofinancement	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

**Mode de dépôt du dossier complet à la Délégation du Développement Economique :**

Par mail à l'adresse électronique suivante : [dev.eco@com-saint-martin.fr](mailto:dev.eco@com-saint-martin.fr) ou rendez-vous à la Délégation du Développement économique située à 31 Rue Jean-Jacques FAYEL, Concordia, 97150 Saint-Martin.

**Attention : Le dépôt de la demande de subvention auprès des services de la Collectivité ne constitue en aucun cas un accord de subvention.**



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous déposez ce dossier.

**Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée.** Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'entreprise, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné, .....

Certifie que l'entreprise est régulièrement déclarée ;

Certifie que l'entreprise est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;

Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du plan de financement

Demande une aide à l'investissement à la Collectivité de Saint-Martin d'un montant de : .....

Précise que cette subvention si elle est accordée, devra être versée sur le compte de l'entreprise : .....

Nom du titulaire du compte : .....

Banque : .....

Domiciliation : .....

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP

IBAN : .....

Fait le : .....

A Saint-Martin

(Signature du représentant légal)

## DECLARATION DES AIDES PUBLIQUES PERÇUES AU TITRE DU REGLEMENT RELATIF AUX AIDES DE MINIMIS<sup>1</sup>

**Objet :** Déclaration des aides placées sous le règlement de minimis n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013.

Je soussigné (nom, prénom et qualité).....

représentant(e) légal(e) de .....

entreprise unique au sens de la définition figurant à l'article 2.2 du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*, déclare:

n'avoir reçu aucune aide de minimis<sup>2</sup> durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration,

avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, les aides de minimis<sup>25</sup> listées<sup>3</sup> dans le tableau ci-dessous, durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

Les aides *de minimis* sont des aides publiques qui sont octroyées au titre des règlements suivants :

- règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux **aides de minimis**,
- règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux **aides de minimis**,
- règlement (CE) n° 875/2007 de la Commission du 24 juillet 2007 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** octroyées dans le secteur de la **pêche et de l'aquaculture**,
- règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** dans le secteur de la **pêche et de l'aquaculture**,
- règlement (CE) n° 1535/2007 de la Commission du 20 décembre 2007 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux **aides de minimis** dans le secteur de la **production de produits agricoles**,
- règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** dans le secteur de l'**agriculture**
- règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** accordées à des entreprises fournissant des **services d'intérêt économique général (SIEG)**.

<sup>1</sup> Pour les subventions octroyées aux associations, il convient d'utiliser le formulaire Cerfa 12156\*03 accessible sur le site [www.servicepublic.fr](http://www.servicepublic.fr).

<sup>2</sup> Les aides *de minimis* constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises. Les pouvoirs publics qui allouent des aides *de minimis* ont l'obligation d'informer les entreprises bénéficiaires, du caractère *de minimis* des aides attribuées. Le montant maximum d'aide *de minimis* est de 200 000 € par entreprise sur 3 exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

<sup>3</sup> Si vous avez reçu une aide de minimis, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (Etat, collectivités locales, établissements publics, agences...). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas allouées au titre du règlement de minimis.

Date de l'attribution de l'aide de minimis	Nom et Numéro SIREN de l'entreprise <sup>4</sup>	Type d'aide de minimis (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide <sup>5</sup> (en euros)
<b>TOTAL</b>			

L'entreprise sollicitant l'aide a-t-elle réalisé, au cours des trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours :

- une fusion ou une acquisition d'une autre entreprise ?
- une scission en deux ou plusieurs entreprises distinctes ?

Date et signature

(Indiquer le nom et la qualité du signataire)

<sup>4</sup> Le numéro SIREN est le seul sous lequel les aides *de minimis* peuvent être comptabilisées dans la limite du plafond de 200 000 €. Il n'est pas possible de disposer d'autant de plafonds de 200 000 € qu'il y a d'établissements donc de numéro SIRET au sein d'une même entreprise. Par ailleurs, si votre entreprise relève de la définition « d'entreprise unique » (cf. ci-dessous), vous disposez d'un seul plafond d'aide *de minimis* de 200 000 € commun à l'ensemble des entreprises assimilées à une seule et même « entreprise unique ». Si votre entreprise relève de ce cas, il faut absolument vérifier que votre déclaration comptabilise bien l'ensemble des aides *de minimis* versées à toutes les entreprises composant l'entreprise unique. La présente déclaration prévoit donc que pour chaque aide *de minimis* perçue soit indiqué le numéro SIREN de l'entreprise qui l'a reçue au sein de l'entreprise unique.

Définition d'une « entreprise unique » : une entreprise unique se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'un des quatre liens suivants :

- une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise, ou
- une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise, ou
- une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci, ou
- une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

<sup>5</sup> Dans le cas de prêts, garanties ou avances remboursables, indiquer l'équivalent-subvention brut (ESB) qui vous a été communiqué lors de l'attribution de l'aide.

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

### Documents administratifs du représentant légal de la structure

- Pièce d'identité du gérant / exploitant
- Justificatif de domicile

### Documents administratifs de la structure

- KBIS ou extrait du Répertoire des Métiers ou du Registre du Commerce et des Sociétés
- Statuts de la société le cas échéant
- Bail commercial ou convention d'occupation du domaine public
- Attestation de régularité fiscale
- Attestation de régularité sociale
- Bilan comptable de la dernière année d'exercice (n-1) le cas échéant
- Déclaration des autres aides reçues au cours des 2 exercices fiscaux précédents et de l'exercice fiscal en cours (règlement relatif aux aides de minimis)
- Relevé d'identité bancaire au nom de la structure (société ou entreprise individuelle)

### Dossier et projet d'investissement

- Lettre de demande de financement adressé à Monsieur le Président de la Collectivité de Saint-Martin signée par la personne habilitée à engager l'organisme
- Formulaire de demande de financement BOOST daté et signé par le demandeur
- Ensemble des devis relatifs aux investissements
- Déclaration préalable de travaux fournie par le Service de l'urbanisme (si l'investissement nécessite une autorisation d'urbanisme)
- Déclaration préalable pour la pose d'enseigne, le cas échéant (CERFA n°14798-01)

## MEMOS UTILES

COORDONNEES DE CONTACTS UTILES	
Délégation « Développement économique » - Collectivité de Saint-Martin (Tous renseignements complémentaires concernant le dossier)	<a href="mailto:dev.eco@com-saint-martin.fr">dev.eco@com-saint-martin.fr</a> 0690 66 10 96
Service Urbanisme - Collectivité de Saint-Martin (Déclaration préalable de travaux)	Sabrina PLACIDOUX <a href="mailto:sabrina.placidoux@com-saint-martin.fr">sabrina.placidoux@com-saint-martin.fr</a> 0590 52 27 35
Service environnement de ma Préfecture (Déclaration préalable pour la pose d'enseigne)	M. Bruno SALONDY <a href="mailto:bruno.salondy@developpement-durable.gouv.fr">bruno.salondy@developpement-durable.gouv.fr</a> 0690526340
Centre des Finances Publiques :	<a href="mailto:cfip.sxm-pole.fiscal@dgfip.finances.gouv.fr">cfip.sxm-pole.fiscal@dgfip.finances.gouv.fr</a> 0590 29 25 71 - 0590 29 06 26
Chambre de Commerce Interprofessionnelle de Saint- Martin (CCISM) (KBIS ou extrait du Répertoire des Métiers ou du Registre du Commerce et des Sociétés)	<a href="mailto:info@ccism.fr">info@ccism.fr</a> 0590 27 91 51
Services URSAFF (attestation sociale et fiscale)	Jean-Claude SAINT-AURET <a href="mailto:jean-claude.saint-auret@urssaf.fr">jean-claude.saint-auret@urssaf.fr</a> 0690 54 40 81

## RAPPEL DES MENTIONS OBLIGATOIRES D'UN DEVIS

Code de la consommation : article R111-1

Le devis, qu'il soit obligatoire ou facultatif, doit comporter la mention manuscrite « devis reçu avant l'exécution des travaux » et être daté et signé de la main du consommateur.

Le devis doit mentionner les éléments suivants :

- **Date du devis et durée de validité de l'offre ;**
- **Nom, raison sociale et adresse de l'entreprise (n° de téléphone et adresse électronique) ;**
- **Statut et forme juridique de l'entreprise ;**
- **Pour un commerçant : numéro RCS suivi du nom de la ville où se trouve le greffe d'immatriculation ;**
- **Pour un artisan : numéro au Répertoire des métiers (n° Sirene+ RM + n° du département d'immatriculation) ;**
- **Numéro individuel d'identification à la TGCA,**
- **Nom et adresse du client ;**
- **Date de début et durée estimée des travaux ou de la prestation ;**
- **Décompte détaillé (et description) de chaque prestation, en quantité et en prix unitaire ;**
- **Prix horaire ou forfaitaire de main d'œuvre ;**
- **Frais de déplacement, éventuellement ;**
- **Conditions de paiement, de livraison et d'exécution du contrat ;**
- **Procédures de réclamation et conditions du service après-vente (garantie notamment) ;**
- **Somme globale à payer HT et TTC, en précisant les taux de TGCA applicables.**

Lorsqu'un prix exact ne peut pas être indiqué pour un type de service donné, le prestataire doit indiquer le mode de calcul permettant au destinataire de vérifier le prix ou fournir un devis suffisamment détaillé.

S'il s'agit de prestations de dépannage, de réparation et d'entretien dans le secteur du bâtiment et de l'électroménager, il doit indiquer le caractère gratuit ou payant du devis.

**A savoir :** les artisans ou les micro-entrepreneurs exerçant une activité artisanale, pour lesquels une assurance professionnelle est obligatoire (notamment la garantie décennale pour les professionnels du bâtiment), doivent obligatoirement mentionner sur leurs devis l'assurance souscrite au titre de leur activité, les coordonnées de l'assureur ou du garant, la couverture géographique du contrat ou de la garantie.

Source : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31144>

## RAPPEL DES MENTIONS OBLIGATOIRES SUR UNE FACTURE

Code de commerce : article L441-9

1. **La date de la facture**
2. **Le numéro de la facture**
3. **La date de la vente ou de la prestation de service**
4. **L'identité du vendeur ou du prestataire de services :** Dénomination sociale (ou nom et prénom pour un entrepreneur individuel), adresse du siège social, adresse de facturation (si différente), numéro de Siren ou Siret, code APE, forme juridique et capital social (pour les sociétés), numéro RCS et ville du greffe d'immatriculation (pour les commerçants), numéro au répertoire des métiers et département d'immatriculation (pour les artisans).
5. **L'identité de l'acheteur ou du client :** Dénomination sociale (ou nom pour un particulier), adresse du client (sauf opposition pour un particulier), adresse de facturation si différente, adresse de livraison.
6. **Numéro du bon de commande** (Lorsqu'il a été préalablement établi par l'acheteur).
7. **Numéro d'identification à la TGCA** Numéro d'identification à la TGCA du vendeur et du client professionnel.  
Ces mentions ne sont pas obligatoires pour les factures dont le montant hors taxes est inférieur ou égal à **150 €**.
8. **La désignation et le décompte des produits et services rendus** *Nature, marque, référence des produits. Matériaux fournis et main d'oeuvre pour les prestations. Dénomination précise, quantité, prix unitaire hors taxes et taux de TVA ajoutée, remises et autres rabais éventuels*
9. **Le prix catalogue** *Prix unitaire hors TGCA des produits vendus ou taux horaire hors TGCA des services fournis.*
10. **Le taux de TGCA légalement applicable (4%)**

11. Réduction de prix (le cas échéant)
12. Somme totale à payer hors taxe (HT) et toutes taxes comprises (TTC)
13. Concernant le paiement La date ou délai de paiement, les taux de pénalités en cas de non-paiement à la date de règlement inscrite sur la facture et le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement (40 €).  
Source : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/factures-mentions-obligatoires>

## REGLEMENTATION SUR LES PAIEMENTS EN ESPECES A UN PROFESSIONNEL

Code monétaire et financier : articles L112-6 à L112-8

Le paiement en espèces (ou "liquide") est possible, mais réglementé. Dans certains cas, il peut être refusé, plafonné ou interdit. **Le paiement en espèces d'un particulier à un professionnel ou entre professionnels est autorisé jusqu'à 1 000 € (mille euros).**

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10999>

# **BOOST**

*Aide à l'investissement productif*